

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/04/2019

L'an 2019 et le Lundi 29 Avril 2019 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Marc, Maire.

Présents : M. BLOT Jean-Marc, Maire, M. BRETON Jacky, M. CHAMBRIER-GILLOT David, M. CHERON André, Mme DENIAU Claudine, Mme DERRE Christelle, M. FLAMENT Dominique, Mme GARREAU Aline, , M. GOUHIER Didier, M. GUERANT André, M. HERPIN Jean-Luc, Mme LEGAY Nicole, M. MABILLE Jean, M. PERRICHOT Alain, Mme PROU Claudette, Mme RENARD Josiane, M. RENAUDIN Jean-Yves, Mme ROGER Anaïs, Mme ROUGET Anne-Marie, Mme TEISSIER Monique, M. VADE Prosper, Mme VALIENNE Clarisse

Procurations : Mme GAUTIER Cindy à Mme DERRE Christelle

Secrétaire de séance : M. FLAMENT Dominique

Nombre de membres en exercice : 23

ORDRE DU JOUR :

Présentation du bilan 2018 et des prévisions budgétaires 2019 – Service enfance

Finances :

- Subvention exceptionnelle – Association Tennis de Table de Vibraye
- Prêt de barnums à l'association des commerçants de La Ferté Bernard

Personnel :

- Création d'un poste d'ASEM – Ecole maternelle
- Création d'un poste d'apprenti(e) CAPA jardinier paysagiste – Service technique

Travaux :

- Adhésion groupement de commande – Achat de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Travaux en cours

Transactions immobilières :

- Achat du chemin de la Foulauderie

Divers :

- Avis sur le projet Sarthe Habitat - Vente de 20 logements Rue de l'Industrie
- Règlement intérieur de l'espace jeunesse
- Fermeture de la piscine municipale au public le 30 juin 2019
- Prix des concours des maisons fleuries et des sapins écolos-rigolos
- Sonnerie des cloches de l'église
- Admissions en non-valeur
- Agenda Quai des Arts
- Remerciements
- Questions diverses

Présentation du bilan 2018 et des prévisions budgétaires 2019 – Service enfance

Christophe Poissenot présente le bilan des activités 2018 et les prévisions 2019 du service enfance-jeunesse.

BILAN 2018

ALSH PERISCOLAIRE

Activités	Heures réalisées	Dépenses	Recettes	
Accueil périscolaire matin - midi - soir	20 176	111 548,61 €	PSO et PS CEJ :	43 577,96 €
ALSH mercredi	4 274		Remboursement divers :	7 849,91 €
TAP	9 854		Participations familles :	23 483,48 €
TOTAL :	34 304		Fonds soutien TAP :	8 500,00 €
			Participation commune :	28 137,26 €
			TOTAL :	111 548,61 €

Le Fond de Soutien du TAP a été versé en 2018 et maintenu pour 2019, mais son avenir reste incertain puisqu'aucune directive n'a été donnée pour l'avenir.

Ch. Poissenot précise que les recettes de 2018 contiennent des reliquats de 2017, et pas uniquement celles de l'année considérée. Par ailleurs, la prestation de service versée par la CAF par les accueils du matin et du soir est calculée en fonction de la plage horaire d'ouverture, et ce quel que soit le temps de présence effectif de l'enfant.

ALSH EXTRA SCOLAIRE

Activités	Heures réalisées	Dépenses	Recettes	
Petites vacances	5 421	61 636,16 €	PSO et PS CEJ :	18 380,49 €
Vacances été	6 970		Remboursement divers :	4 182,46 €
TOTAL :	12 391		Participations familles :	23 920,16 €
			Participation commune :	15 153,05 €
			TOTAL :	61 636,16 €

Les recettes de PSO proviennent en majorité des séjours d'été organisés en partenariat avec la commune de Tuffé.

LOCAL ADOS

Activités	Heures réalisées	Dépenses	Recettes	
Séjour ados et sorties	4 952	35 093,35 €	PSO et PS CEJ :	11 144,09 €
Tickets sport petites vacances			Remboursement divers :	4 588,21 €
Vacances été			Participations familles :	8 397,30 €
TOTAL :	4 952		Participation commune :	10 963,75 €
			TOTAL :	35 093,35 €

BUDGETS 2019

ALSH PERISCOLAIRE

Activités	Dépenses prévisionnelles
Accueil périscolaire matin - midi - soir	1 010,00 €
ALSH mercredi	3 030,00 €
TOTAL :	4 040,00 €

ALSH EXTRA SCOLAIRE

Activités	Dépenses prévisionnelles
Petites vacances	4 610,00 €
Vacances été	7 870,00 €
TOTAL :	12 480,00 €

LOCAL ADOS

Activités	Dépenses prévisionnelles
Séjour ados et sorties	16 420,00 €
Tickets sport petites vacances	1 930,00 €

Vacances été	12 730,00 €
TOTAL :	31 080,00 €

TOTAL Budget prévisionnel 2019 : **47 600,00 €**

Les séjours d'été 2019 organisés avec Tuffé auront lieu à Moulin le Carbonnel (36 places pour les enfants du service enfance de Vibraye âgés de 7-12 ans) et à Perros-Guirec (12 places pour les enfants du service enfance de Vibraye âgés 10-17 ans).

Le séjour ados est quant à lui mis en place par la commune. Il aura lieu à Saint-Jean-de-Mont.

Les élus souhaitent qu'un nouveau partenariat soit envisagé pour 2020, avec les communes membres de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

M. Chambrier et Mme Derré demandent des informations concernant les effectifs sur l'ensemble des activités. Ils souhaitent connaître l'impact de la modification des périmètres des communautés de communes et de l'arrêt du transport sur les communes extérieures sur la fréquentation des accueils.

Même si les effectifs augmentent régulièrement, les élus s'accordent à dire que le redécoupage a impacté négativement la fréquentation : la fusion a eu lieu avec des collectivités déjà dotées de services équivalents, et le territoire ainsi créé comprend des communes éloignées les unes des autres.

Mme Derré rappelle qu'un peu plus de 40% d'enfants hors commune fréquentent les activités. Ch. Poissenot précise qu'il s'agit pour la plupart de jeunes scolarisés à Vibraye, qui fréquentent de ce fait les accueils.

FINANCES

• Subvention exceptionnelle - Association Tennis de table de Vibraye réf : 2019-031

M. Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association de tennis de table pour permettre l'acquisition de séparations de terrains. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 900 € à l'association de tennis de table de Vibraye.

• Prêt de barnums - Association des commerçants de La Ferté Bernard réf : 2019-032

M. le maire indique que l'association des commerçants de La Ferté Bernard a sollicité le prêt des deux barnums de la commune pour la journée du 6 octobre 2019. Il précise que ce prêt sera consenti à titre gratuit, mais qu'une caution sera demandée. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur cette dernière, en se basant sur la valeur à neuf des deux équipements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe la caution à 900 € pour la mise à disposition des deux barnums communaux.

M. le Maire dresse le bilan des achats de matériels et des dépenses de travaux réalisés en section d'investissement sur la période du 1^{er} janvier au 29 avril 2019. Le total de ces dépenses s'élève à 164 431.20 €. Il s'agit de restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2018, ou de dépenses prévues au budget 2019.

M. le Maire présente également l'évolution de la trésorerie de la commune.

Il indique par ailleurs que la consultation des entreprises est en cours pour l'acquisition d'un microtracteur. La date limite de remise des offres est fixée au 10 mai prochain.

PERSONNEL

• Création d'un poste d'ASEM - Ecole maternelle - réf : 2019-033

M. le Maire informe le conseil municipal que l'un des agents du service enfance fait valoir ses droits à la

retraite à compter du 1^{er} novembre 2019. Il ajoute qu'il convient de procéder à son remplacement en créant un poste d'ASEM principal de 2^{ème} classe et un poste d'ASEM principal de 1^{ère} classe à temps complet et à compter du 02 septembre 2019. M. le Maire précise qu'un seul poste sera effectivement pourvu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 02 septembre 2019 un poste d'ASEM principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Décide de créer à compter du 02 septembre 2019 un poste d'ASEM principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à lancer l'appel à candidatures et à procéder au recrutement.

● **Création d'un poste d'apprenti(e) CAPA jardinier paysagiste - Service technique** réf : 2019-034

M. le Maire propose qu'à la rentrée scolaire de septembre 2019, un jeune soit formé au sein du service espaces verts pour préparer un CAPA jardinier paysagiste. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 1er septembre 2019 un poste de CAPA jardinier paysagiste, rémunéré selon un pourcentage du SMIC et conformément à la réglementation en vigueur,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au recrutement, à signer le contrat d'apprentissage et les documents nécessaires à ce dossier.

TRAVAUX

● **Adhésion groupement de commandes pour la mise en place d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)** réf : 2019-035

M. le Maire informe le conseil municipal du projet du Département de mise en place d'un groupement de commandes pour l'installation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

- * La commune de Vibraye décide de participer à la démarche groupée proposée par le département de la Sarthe,
- * Le conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
- * La commune accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de reporter sa décision à la prochaine réunion de l'assemblée délibérante,
- charge M. le Maire ou son représentant de s'assurer que l'adhésion au groupement de commande n'engage pas la commune à acheter une ou des bornes de recharge pour véhicules électriques.

● **Travaux en cours :**

Travaux de voirie 2019

- ✓ Ce marché comprend l'entretien de la voirie et la création d'aménagements dans les secteurs suivants : création d'un trottoir sur la RD1 (au niveau de la gendarmerie), place Avenue de la Gare, trottoir route de Saint-Calais, aménagement de la voie communale 207 "Les Grandes Bordes", rue de La Petite Vitesse, résidence rue de Verdun, ruelle des Epinards, trottoir rue Raymond Henry, rond-point de La Gare, rue de La Grande Vitesse, trottoirs Route de Melleray (entre Place Saint-Louis et la Route de Melleray, avant l'entrée du lotissement de la Charmoie).

- ✓ Il comporte également l'aménagement d'une piste verte entre la rue de sainte Anne et le CR 19 la ruelle creuse.
- ✓ La date limite de réception des offres était fixée au 23 avril dernier. Les offres sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre.

Logements séniors :

La commission communale a apporté des modifications au projet de règlement du futur lotissement (lots libres à la construction). Elle est en attente du retour de Sarthe Habitat.

Des sondages de sol ont été réalisés sur les parcelles situées dans l'emprise des travaux (logements séniors, salle communale, lots à construire).

Dojo :

Le projet a pris du retard. Une étude de sol et une étude thermique ont été réalisées. Il conviendrait de profiter des travaux pour unifier l'installation de chauffage du site des tribunes E. Garnier. Elle combine actuellement du gaz (salle de tennis de table), une pompe à chaleur, des radiateurs électriques (couloir, une partie des vestiaires). Il est envisagé de remplacer la chaudière.

Piscine municipale :

Une détérioration anormale de la peinture des vestiaires a été constatée dans les locaux réhabilités l'an passé. Les entreprises seront prochainement réunies par le maître d'œuvre pour y remédier.

La communauté de communes interviendra à Vibraye en mai pour réaliser les **travaux sur la voirie communautaire**.

Agrandissement du bureau d'accueil du camping : les autorisations d'urbanisme nécessaires sont en cours d'instruction. Le début des travaux est envisagé pour octobre 2019.

Passerelle du Quai des Arts : la passerelle qui doit être installée pour sécuriser l'intervention des techniciens va être prochainement mise en place. Une réunion de coordination des différents intervenants est programmée avant la réalisation des travaux.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

• Acquisition du chemin de la Foulauderie réf : 2019-036

M. le Maire explique que le Chemin de la Foulauderie qui relie rue des Sablons à la rue de Sainte-Anne est constitué des parcelles cadastrées AM 363 et AM 364. Les propriétaires souhaitent le céder à la commune, à charge pour elle par la suite de le goudronner et d'en assurer l'entretien.

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal. Il ajoute que si le conseil municipal donne son accord, un géomètre sera chargé de diviser la parcelle AM 364 puisque seule la partie nord de celle-ci serait cédée à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées AM 363 et AM 364 qui constituent le chemin de la Foulauderie, sous réserve que la modification de la circulation qui sera mise en place recueille l'accord préalable des riverains,
- Précise que la transaction aura lieu pour l'Euro symbolique, que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge des cédants

DIVERS

• Avis sur le projet Sarthe Habitat - Vente de 20 logements Rue de l'Industrie réf : 2019-037

M. le Maire indique que Sarthe Habitat envisage de vendre les vingt logements individuels à loyer modéré de la rue de l'Industrie. Cette décision est justifiée par Sarthe Habitat par le contexte suivant :

✓ La loi ELAN Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique, dite "loi logement", impose aux Offices Publics de l'Habitat la vente de patrimoine, élément majeur de reconstitution de fonds propres suite à l'imposition de la Réduction de Loyer Solidarité qui est venue impacter très fortement les capacités d'investissement des organismes. Sarthe Habitat doit identifier d'ici la fin juin 2019, date de dépôt de la prochaine Convention d'Utilité Sociale, son plan de vente. L'Etat aura ensuite deux mois pour valider ce plan.

✓ Dans cette réflexion, Sarthe Habitat a donc pris contact avec l'ensemble des collectivités concernées par l'identification de patrimoines pressentis à la vente pour les informer et recueillir leur adhésion. Ces fonds reconstitués permettront de poursuivre les investissements sur les territoires et de poursuivre la revalorisation de l'offre actuelle.

La loi permet à Sarthe Habitat de s'affranchir de l'autorisation des collectivités, mais en tant que partenaire historique des communes, Sarthe Habitat souhaite préserver ses bonnes relations.

Dans le cas de la mise en vente de leur logement, les locataires en place seront informés individuellement après l'acceptation du plan de vente et seront donc prioritaires pour acquérir le bien qu'ils occupent. Ils peuvent être accompagnés par Sarthe Habitat dans leur démarche d'acquisition.

S'ils renoncent, les locataires en place peuvent rester dans leur logement. Dès leur départ, le logement sera mis en vente à un prix qui tiendra compte des prix du marché, Sarthe habitat n'ayant plus à solliciter les Domaines.

Les logements vendus doivent répondre à des normes minimales d'habitabilité (logement décent, gros œuvre en bon état, performance énergétique < 333 KWh/an/m² (classes F et G exclues).

De plus, il serait souhaitable que la collectivité se prononce sur le maintien des garanties sur les emprunts qui seraient encore en cours.

Enfin, il faudra considérer l'entretien des espaces extérieurs, et savoir comment sera gérée la refacturation ou non aux acquéreurs. Ce point sera revu dans un second temps.

Sarthe Habitat envisage la vente de vingt logements individuels de la rue de l'Industrie, conformément aux dispositions législatives applicables aux cessions de patrimoine immobilier des organismes HLM (articles L 447-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation).

Le conseil municipal doit prendre une délibération de principe confirmant son accord sur le projet exposé, et plus précisément sur les trois points suivants :

- la mise en vente progressive des 20 logements précités,
- le maintien de la garantie accordée par la collectivité pour les emprunts encore en cours à ce jour,
- la reprise dans le domaine public des voiries et délaissés d'espaces verts qui subsisteront après la délimitation des jardins privés, à charge pour Sarthe Habitat de prendre en charge tous les frais de bornage et de rédaction des actes administratifs constatant les cessions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de mise en vente progressive de 20 logements individuels de la rue de l'Industrie.

● **Règlement intérieur de l'espace jeunesse** réf : 2019-038

M. le Maire donne lecture du règlement intérieur du local ados qui entrera en application à compter de la rentrée de septembre 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur du local ados ainsi présenté,
- Décide de le mettre en application à compter du 1er septembre 2019.

● **Fermeture de la piscine au public le 30 juin 2019** réf : 2019-039

M. le Maire indique qu'il convient de fermer au public la piscine municipale la journée du 30 juin 2019, en raison de l'organisation de compétitions de natation. Cette manifestation est organisée par l'association Anille Braye Natation de Saint-Calais. Le site sera ouvert au public, mais les bassins ne seront pas accessibles aux nageurs (hors compétition). Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

décide de fermer la piscine municipale au public la journée du 30 juin 2019.

- **Prix des concours des maisons fleuries et des sapins écolos et rigolos** réf : 2019-040

M. le Maire indique que le conseil municipal doit délibérer pour fixer les modalités d'attribution des prix pour les concours des maisons fleuries et celui des sapins écolos et rigolos. Il rappelle que dans les deux cas, les membres du jury établissent leur classement des participants. Les gagnants sont récompensés par l'attribution de bons d'achat d'une valeur comprise entre 10 € et 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les modalités d'attribution exposées ci-dessus,
- approuve l'attribution de bons d'achat d'une valeur comprise entre 10 € et 50 € en guise de récompense.

- **Sonnerie des cloches de l'église** réf : 2019-041

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour apporter d'éventuelles modifications à la sonnerie de l'église :

- Supprimer le « rappel » de sonnerie des heures
- Supprimer la sonnerie de nuit (sur une plage horaire à définir par le conseil municipal).

Il précise que des riverains ont tenu des statistiques : ils ont dénombré 334 coups par 24 heures, soit en moyenne 14 coups par heure et 3.5 coups par quart d'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer le « rappel » de sonnerie des heures.

- **Admissions en non-valeur** réf : 2019-042

Considérant qu'une somme totale de 1 245.36 € n'a pas pu être recouvrée par le Receveur Municipal, il est demandé l'admission en non-valeur des titres de recette correspondants. Le détail et les raisons du non recouvrement sont les suivants :

Titre recette	Objet du titre	Montant à recouvrer (RAR)	Motif de demande de non-valeur
2015-30	Repas restaurant scolaire	5,70 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2013-168	Accueil périscolaire	26,60 €	Surendettement et décision effacement de dette
2014-121	Droit de place - Spectacle marionnettes	42,45 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013-19	Repas restaurant scolaire	52,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
2013-86	Repas restaurant scolaire	67,70 €	Surendettement et décision effacement de dette
2013-243	Repas restaurant scolaire	73,65 €	Surendettement et décision effacement de dette
2013-335	Repas restaurant scolaire	84,75 €	Surendettement et décision effacement de dette
2013-534	Location salle des fêtes	411,25 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014-654	Location salle des fêtes	481,06 €	Combinaison infructueuse d'actes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de mille deux cent quarante-cinq Euros et trente-six centimes.

- **Agenda Quai des Arts :**

	Date	Spectacle	Genre	Organisateur
mai-19	Le 05 à 15h00	Une nuit pas comme les autres	Théâtre	Comité des Fêtes de Vibraye
	Le 13 à 20h30	Cinéma	Cinéma	Commune de Vibraye
	Le 17 à 20h30	Boogaloo Zoo	Concert - Jazz	Commune de Vibraye
juin-19	Le 17 à 20h30	Cinéma	Cinéma	Commune de Vibraye

Mme Prou indique qu'une séance de théâtre en plein air aura lieu le 04 août prochain à 18h00 au parcours de santé.

- **Remerciements :**

L'association de la section UNC-AFN de Vibraye et l'association des randonneurs vibraysiens remercient la municipalité pour la subvention qui lui a été accordée.

Les randonneurs remercient également la commune pour l'entretien des chemins de randonnée.

- **Questions diverses :**

M. Renaudin demande que des sacs soient mis à la disposition des propriétaires de chiens pour ramasser les déjections de leur animal. Mme Derré indique que ce projet est à l'étude par les membres du Conseil Municipal des Jeunes.

M. le Maire indique qu'une journée citoyenne sera organisée le 21 septembre prochain en collaboration avec le Conseil Municipal des Jeunes, et avec l'appui du service technique. Les habitants de la commune seront incités et invités à participer à cette manifestation qui vise à nettoyer la ville.

La séance est levée à 23h45.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal :

- Lundi 27 mai 2019 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 17 juin 2019 à 20h30 – Salle du conseil municipal - **AJOUTEE**
- ~~Lundi 24 juin 2019 à 20h30 – Salle du conseil municipal – **ANNULEE**~~
- Lundi 09 septembre 2019 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 07 octobre 2019 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 04 novembre 2019 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 09 décembre à 20h30 – Salle du conseil municipal

Commission « sport et fêtes » : Lundi 13 mai 2019 à 18h00 – Salle A. Leprêtre : marché de Noël 2019

Commission consultative d'analyse des offres : Lundi 13 mai 2019 à 09h00 – Mairie : travaux de voirie

Centre Communal d'Action Sociale : Jeudi 16 mai 2019 à 19h00 – Mairie

Commission « menus » du restaurant scolaire : Lundi 20 mai 2019 à 17h15 – Réfectoire école

Elections européennes : Dimanche 26 mai 2019 de 08h00 à 18h00